

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 6 juin 2011 à 19 h 30 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Suzanne D'Astous, Mario Chouinard, Roger Collin, Jean-Claude Gagné et Patrice Gauthier formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Thibodeau, maire.

Est absent : M. Gaétan Durette

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Pierre Thibodeau constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-133

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point divers ouvert.

ADOPTÉE

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2011

2011-134

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE

4-ADOPTION DES COMPTES DU 01 AU 31 MAI 2011

2011-135

Il est proposé par Monsieur Roger Collin
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 01 au 31 mai 2011 soit autorisé pour un montant de 185 710.21\$.

ADOPTÉE

5- DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2011

La directrice générale procède au dépôt des états des revenus et dépenses au 31 mai 2011.

6- DÉROGATION MINEURE NO : 2011-73004 M. DANY LAMARRE

2011-136

Considérant que le propriétaire du matricule 8999-71-2060 a déposé une demande de dérogation mineure pour lui permettre l'installation d'un quatrième bâtiment complémentaire isolé pour un bâtiment principal;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande,

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric autorise l'installation d'un quatrième bâtiment complémentaire et régulariser le troisième bâtiment qui est

à une distance moindre de 2,00m du bâtiment principal.
Que la présente dérogation n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelques natures que ce soit relativement à l'immeuble concerné.

ADOPTÉE

7-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2011-116 déléguant le pouvoir de formation des comités de sélection au directeur général lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat pour services professionnels.

2011-137

Considérant l'adoption par le conseil lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT L'article 1.1 de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.01.1 code municipal du Québec permet au conseil de déléguer le pouvoir de formation des comités de sélection à un employé ou à un fonctionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de déléguer la formation des comités de sélection au directeur général lorsqu'il est nécessaire d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres afin de procéder à l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Gaétan Durette lors de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier

Appuyé par Monsieur Roger Collin

Et il est résolu d'adopter le présent règlement numéro 2011-116 et qu'il soit décrété et statué comme suit :

Article 1- Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2- Titre

Le présent règlement porte le titre : «Règlement numéro 2011-116 déléguant le pouvoir de formation des comités de sélection au directeur général lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat» pour services professionnels.

Article 3- Délégation

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection lorsqu'il est nécessaire d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres afin de procéder à l'adjudication d'un contrat.

Article 4- Composition des comités

Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres. Il doit être constitué d'au moins trois (3) membres, autres que des membres du conseil municipal.

Article 5- Confidentialité

Tout membre du conseil, employé, ou mandataire de la Municipalité doit préserver en tout temps la confidentialité de l'identité des membres d'un comité de sélection.

Article 6- Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**8-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2011-117
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO: 2008-81 AFIN DE
TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉE AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE**

2011-138

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-6-2009 et 198-7-2010 qui sont respectivement entrés en vigueur le 17 novembre 2009 et le 18 octobre 2010;

Attendu que la municipalité est concernée par lesdites modifications et doit, en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), adopter un règlement de concordance;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard

Appuyé par Madame Suzanne D'Astous

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Ulric statue et ordonne que le projet de règlement numéro 2011-117 soit et est, par les présentes, adopté pour modifier le règlement numéro 2008-81 édictant le plan d'urbanisme. Ce projet est en annexe 1 pour faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**9-AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO: 2011-117 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME NO: 2008-81 AFIN DE TENIR
COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉE AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Monsieur Patrice Gauthier

Qu'à une prochaine séance du conseil sera propose pour adoption le règlement numéro 2011-117 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-81 afin de tenir compte des modifications apportées au schéma d'aménagement revise de la MRC de Matane.

**10-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2011-118
MODIFIANT LE RÈGLMENT DE ZONAGE NO: 2008-82 AFIN DE
TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE
ET APPORTER DES CORRECTIONS**

2011-139

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié par les règlements numéros 198-6-2009 et 198-7-2010 qui sont respectivement entrés en vigueur le 17 novembre 2009 et le 18 octobre 2010;

Attendu que la réglementation actuelle concernant les gestions des droits acquis limite les possibilités d'utilisation d'un immeuble propriété de la municipalité pour les services de travaux publics et autres usages connexes ;

Attendu que la municipalité doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*(L.R.Q., c. A-19.1), adopter un règlement de concordance pour tenir compte à la fois des modifications apportées au schéma d'aménagement révisé de la MRC et à son plan d'urbanisme. Ce projet est en annexe 1 pour faire partie intégrante.

En conséquence,

Il est propose par Monsieur Roger Collin

Appuyé par Monsieur Jean-Claude Gagné

Résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Ulric statue et ordonne que le règlement numéro 2011-118 soit et est, par les présentes, adopté pour modifier le règlement de zonage numéro 2008-82. Ce projet est en annexe 2 pour faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO: 2011-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO: 2008-82 AFIN DE TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE ET APPORTER DES CORRECTIONS

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Madame Suzanne D'Astous

Qu'à une prochaine séance du conseil sera propose pour adoption le règlement numéro 2011-118 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-82 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et apporter des corrections.

12- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2011-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO: 2008-84

2011-140

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement de construction le 30 avril 2008 et qu'il est entré en vigueur le 12 juin 2008;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son règlement de construction en tout temps (*L. R. Q., chapitre A-1 9.1, articles 123 et suivants*);

Considérant que le conseil municipal juge à propos de modifier son règlement de construction afin d'interdire certains types de bâtiments, d'établir de nouvelles règles concernant les fondations des bâtiments et des conditions de reconstruction pour les bâtiments dérogatoires vétustes ou endommagés;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Mario Chouinard, appuyé par Monsieur Patrice Gauthier, et résolu que soit et est, par les présentes, adopté ce projet de règlement numéro 2011-119 qui modifie le règlement de construction numéro 2008-84. Ce projet est en annexe 3 pour faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13-AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO: 2011-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO: 2008-84

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Monsieur Roger Collin

Qu'à une prochaine séance du conseil sera propose pour adoption le règlement numéro 2011-119 modifiant le règlement de construction numéro 2008-84.

14- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO: 2011-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO: 2008-87 CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Monsieur Jean-Claude Gagné

Qu'à une prochaine séance du conseil sera propose pour adoption le règlement numéro 2011-120 modifiant le règlement numéro 2008-87 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différends permis et certificats.

15-AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-121 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT 102 419\$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 100 000\$ POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE NEUVE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Monsieur Patrice Gauthier

Qu'à une prochaine séance du conseil sera propose pour adoption le règlement numéro 2011-121 décrétant une dépense au montant de 102 419\$ et un emprunt au montant de 100 000\$ pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse.

16-NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS

2011-141

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric nomme les membres suivants au comité famille et aînés :

Est d'office le maire ou son suppléant.

Poste 1 : (année impaire) Mme Nadine Turcotte, mandat de deux ans

Poste 2 : (année paire) Mme Annie Bernier, mandat de un an

Poste 3 : (année impaire) M. Alain Desmeules, mandat de deux ans

Poste 4 : (année paire) Mme Mélanie Dubé, mandat de un an

Poste 5 : (année impaire) Mme Julie Galibois, mandat de deux ans

Poste 6 : Mme Suzanne D'Astous, membre représentant le conseil municipal

Poste 7 : Pierre Thibodeau, maire ou le maire suppléant

ADOPTÉE

17-ENGAGEMENT DE L'ANIMATEUR EN LOISIRS

2011-142

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager Mme Nancy Fortin, animatrice en loisirs. Sa semaine de travail est déterminée à trente heures semaines pour une période de 20 semaines, du 7 juin au 30 octobre 2011 . Sa rémunération et ses tâches sont décrites au projet accepté du Pacte rural de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

18- ENGAGEMENT DE L'ASSISTANT JARDINIER « PROGRAMME SPHERE QUÉBEC »

2011-143

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager M. Dave Paquet, assistant-jardinier suite à la subvention salariale du programme Sphere Québec pour une période de vingt semaines débutant le 24 mai au 9 octobre 2011, vingt heures de travail pour six semaines et trente heures pour quatorze semaines et d'autoriser Madame Louise Coll à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric. Le montant des bénéfiques marginaux est payé par la Municipalité de Saint-Ulric pour un montant total 781.65\$.

ADOPTÉE

19- AUTORISATION D'ACHAT CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE NEUVE

2011-144

Considérant l'appel d'offre publié sur le service électronique d'appels d'offres, deux soumissions ont été déposées;
Après analyse des soumissions, la directrice générale dépose le rapport suivant :

Soumission 1 : Performance Rimouski s.e.c. 76 150\$+txs

Devis chargeuse-rétrocaveuse neuve, soumission année 2008;
Point 3.4.4 effort d'arrachement exigence 10 170lbs soumission 9 500lbs;
Point 3.4.5 hauteur de levage exigence 11 pieds soumission 10.6pieds;
Point 3.10.5 profondeur de creusage exigence 19 pieds extensionner soumission 17 pieds.
les exigences essentielles nont pas été respectés, soumission non conforme.

Soumission 2 : Équipements Sigma Inc. 89 900\$ +txs

Toutes les exigences sont respectées, soumission conforme.
Considérant que la soumission la plus basse n'est pas conforme, il est recommandé de faire l'achat de la soumission 2;
Pour ces motifs,
Il est proposé par Monsieur Roger Collin
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse année 2011 de la compagnie Équipements Sigma Inc, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro : 2011-121.
ADOPTÉE

20- APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT CHEMINS ET TROTTOIRS 2011 À 2014

2011-145

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du devis d'appels d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs 2011 à 2014;
Considérant que le devis est conforme aux exigences des membres du conseil;
Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à publier l'avis d'appels d'offre dans le journal L'Avantage et sur le système électronique d'appels d'offres.
ADOPTÉE

21- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2010

2011-146

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 187 521 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;
Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A indendifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées
Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) et adopté que la Municipalité de Saint-Ulric informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes classés 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

22- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ M. JOCELYN, MICHEL ET DENIS SIROIS

2011-147

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé sur les lots 13-D, 12-I-1, 12-I-2 et 12-E ont déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité accepte la demande, considérant qu'un projet de règlement a été adopté par la Municipalité pour rendre conforme la demande. Les propriétaires doivent obtenir l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour être en conformité avec le règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE

23- RECOMMANDATION À LA MRC DE MATANE CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL – PIQM VOLET 3

2011-148

Attendu l'importance pour les municipalités rurales d'avoir à leur service du personnel compétent pour relever les défis d'organisation, de planification et d'exécution de travaux municipaux;

Attendu que le programme PIQM Volet 3 propose une subvention substantielle quant à l'embauche de personnel qualifié pour répondre aux besoins des petites municipalités, ce qui assure une bonne transition pour la mise en place de nouveaux services;

Attendu que la Municipalité de St-Ulric a des besoins et a l'intention de signer un protocole avec la MRC de Matane afin de se prévaloir des services du personnel éligible dans le cadre du PIQM Volet 3;

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric demande à la MRC de Matane de déposer une demande dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalité PIQM volet 3 pour l'embauche d'un ingénieur et d'un technicien en génie civil.

ADOPTÉE

24- ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE LOCATION – LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS

2011-149

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du protocole d'entente avec le Club des 50ans et plus;

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire M. Pierre Thibodeau et Mme Louise Coll, directrice générale à signer le protocole d'entente pour la location de la salle du 130, Ulric-Tessier pour et au nom de la Municipalité.
ADOPTÉE

25- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « THÉÂTRE UNE PETITE GÊNE SUR SCÈNE »

2011-150

Il est proposé par Madame Suzanne D'Astous
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au Théâtre une petite gêne sur scène au montant de 500\$ pour offrir de la formation en théâtre aux jeunes de la Municipalité.
ADOPTÉE

26- DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS DE RÉUNION POUR LA LIGNE DE BALLE DONNÉE AMICALE DE SAINT-ULRIC

2011-151

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise la Ligne de Balle donnée amicale de Saint-Ulric à utiliser le terrain de balle donnée situé au 3072, Du Centenaire à St-Ulric pour la vente de boissons alcooliques durant la saison du 19 juin au 31 août 2011.
ADOPTÉE

27- ENTENTE FINALE DU PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE CONCERNANT LE SERVICE D'INCENDIE

2011-152

Considérant la résolution numéro 2011-32 d'offrir un montant de 7 785.72 à la Municipalité de Saint-Léandre pour le partage de l'actif et du passif;
Considérant l'inventaire du matériel de la Municipalité de Saint-Léandre déposé par le directeur incendie;
Pour ces motifs
Il est proposé par Monsieur Roger Collin
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise et autorise le paiement au montant de 7 785.72\$ paiement final pour le partage de l'actif et du passif (résolution 2011-32) et remet l'inventaire du matériel tel que déposé à la Municipalité de Saint-Léandre. Le montant de la dépense de 7 785.72\$ est pris à même les surplus accumulés.
ADOPTÉE

28- ADOPTION DU BUDGET POUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE DU 3037, 3039 DU CENTENAIRE

2011-153

Considérant le paiement de 67 000\$ reçu pour la vente de l'immeuble du 3037, 3039 Du Centenaire;
Considérant le projet d'agrandissement de l'immeuble du 318, Route Centrale;
Pour ces motifs,
Il est proposé par Mario Chouinard
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal adopte le budget suivant :

01-23349-000 Revenu d'immeuble	67000Ct
22-32010-000 Agrandissement garage	67000Dt

ADOPTÉE

29- PERSONNE RESPONSABLE DES TOILETTES AU PARC DES RIVES

2011-154

Il est proposé par Madame Suzanne D'Astous
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que Mme Isabelle Dubé soit nommée responsable de l'entretien des toilettes du parc des Rives soit du lundi au vendredi pour la fermeture et le samedi et le dimanche pour l'ouverture, le ménage et la fermeture pour un montant de 50\$/sem. à partir du 17 juin 2011 jusqu'au 11 septembre 2011
ADOPTÉE.

30- AUTORISATION DE DÉPENSES

30-A)- ENSEMBLE DE RÉPARATION POUR POMPE KSB

2011-155

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de l'ensemble de réparation pour la pompe KSB au montant de 1 780.54 +tx de la compagnie Dickner Inc. que le montant d'achat soit pris au poste budgétaire 22-41520-000.
ADOPTÉE

30-B)-FABRICATION DE PIÈCES POUR LA NIVELEUSE (USINAGE)

2011-156

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'Atelier d'usinage Lévesque à faire la fabrication de pièces pour la niveleuse et d'autoriser que cette dépense soit prise à même le budget courant au poste 02-32000-520 Fonds Northland Power.
ADOPTÉE

30-C)-ARPENTAGE ROUTE DU SOURD

2011-157

Il est proposé par Monsieur Roger Collin
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'arpenteur géomètre Pierre L. Pelletier de faire la pose des repères d'arpentage et des piquets de la route du Sourd selon le plan portant minute 1894 accompagnant le jugement publié sous le numéro 17 627 844 pour un montant n'excédant pas 2000\$ pris au poste budgétaire 02-32000-521 Entretien des chemins.
ADOPTÉE

30-D)-ASPHALTE FROIDE

2011-158

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de 36 tonnes d'asphalte froide au montant de 4 986+tx de la compagnie Bauvel Tech-Mix et autorise que le montant de cette dépense soit pris à même le budget courant aux postes budgétaires suivants :

02-32000-625	Achat asphalte	2 700\$
02-32000-521	Entretien des chemins	2 731\$

ADOPTÉE

30-E)-CERTIFICAT DE LOCALISATION – IMMEUBLE DU 318, ROUTE CENTRALE ET IMMEUBLE DU 3037, 3039 Du CENTENAIRE

2011-159

Considérant la vente de l'immeuble du 3037, 3039 du Centanaire;

Il est proposé par Madame Suzanne D'Astous
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité mandate Pelletier, Michaud & Associés à préparer les certificats de localisation des immeubles du 318, Route Centrale et du 3037, 3039 du Centenaire pour un montant +_2000\$ pris au poste budgétaire 02-32000-411.
ADOPTÉE

**30-F) MANDAT ARCHITECTE-INGÉNIEUR- IMMEUBLE DU 318
ROUTE CENTRALE**
À SUIVRE À UNE PROCHAINE SÉANCE

30-G) MANDAT À LOUIS RICHARD, HORTICULTEUR

2011-160

Il est proposé par Monsieur Roger Collin
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser M. Louis Richard, horticulteur à faire la conception et le devis du Parc intergénérationnel au montant de 600\$ pris au poste budgétaire 02-70150-521 et d'autoriser le paiement.
ADOPTÉE

31- QUESTIONS DIVERSES

**A)DEMANDE DE M. IRENÉE JOUBERT (TERRAIN EN
LOCATION)**

2011-161

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Monsieur Irenée Joubert à faire l'installation d'un poteau électrique pour installer un lampadaire et une caméra de surveillance sur le terrain en location, des lots P-19-1-7 du rang 2 au cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Ulric.
ADOPTÉE

32- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public

33-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-162

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20 h45.
ADOPTÉE

Louise Coll, g.m.a.
dir. gén., sec.-trés

Pierre Thibodeau, maire

